



Association pour la protection du site &  
de l'environnement de Sainte Marguerite

## Sommaire:

Editorial	1
CA et Bureau	2
Travaux à Ste Marguerite	2
Elaboration du PLUi	3
Forum des Associations	3
Adhésions	4
Budget et impôts locaux	4
Chenilles processionnaires du pin	5
Projet Bd de l'Océan	6

## Quelles règles pour quels objectifs ?

### ***Un insecte nuisible, c'est celui qui est inscrit sur une liste.***

Le décret n°2017-595 du 21.04.2017 relatif au contrôle et à la gestion de certaines espèces animales et végétales (exotiques envahissantes) impose aux préfets la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques qu'il s'agisse du domaine public ou d'une propriété privée. Bravo, enfin!

La chenille processionnaire du pin est envahissante, mais pas exotique; l'ARS nous a écrit qu'elle n'est pas classée au titre de la santé publique, donc pas de lutte obligatoire. Et les prestations du réseau POLLENIZ préconisées aux particuliers par la mairie sont peu incitatives, dès lors que leur tarif augmente de 15 à 80% d'une année sur l'autre. Que nos élus fassent inscrire ce nuisible sur la liste réglementaire, pour en rendre la lutte publique obligatoire...

### ***Un espace boisé protégé, c'est un espace classé EBC.***

Un arbre peut être classé isolément, mais on sait comment certains savent porter atteinte à son état sanitaire, lorsqu'il gêne. La seule protection efficace, c'est le classement EBC dans le PLU: un déclassement est toujours un renoncement qui ne peut être envisagé que pour un motif grave et exceptionnel. L'environnement arboré est non seulement un facteur de cadre de vie pour « *une ville où l'on vit en harmonie* », mais aussi une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'absorption du CO2, dans le cadre d'une gestion équilibrée et responsable.

### ***Les dernières règles d'urbanisme: densifier l'habitat dans les « centralités » et ne pas consommer d'espace agricole.***

Combinées aux règles de la loi SRU, et aux objectifs volontaristes a priori de construction de logements, ces règles conduisent à une conception urbaine minérale et peu aérée. L'approche générale sur des indicateurs nationaux ne doit pas être transposée au niveau local... Si on applique à la lettre ces règles idéologiques, il n'y a plus d'idées novatrices pour imaginer et construire le futur.

Raisonner dans un espace purement normé, transférer les compétences de la commune aux intercommunalités et métropoles (cf loi NOTRe) si friandes de règles, d'objectifs et d'indicateurs, y ajouter bientôt l'emprise de l'Intelligence Artificielle qui décide à notre place: nous n'aurons bientôt plus besoin ni d'élus locaux, pour nous représenter et nous administrer, ni d'associations pour nourrir la vie publique...

**Souhaitons-nous d'agréables fêtes de fin d'année, et adressons-nous mutuellement les vœux de bénéficier encore longtemps du cadre convivial de calme et de verdure de Sainte-Marguerite**

**Alain Doré**  
Président PROSIMAR



Correspondance:  
Espace Camille  
Flammarion  
7, bd de la république  
44380 PORNICHET

RETROUVEZ  
PROSIMAR SUR LE  
WEB:

[www.prosimar.org](http://www.prosimar.org)

#### Bureau et CA:

Président: Alain Doré  
V-P délégué: Hervé Jamet  
Secrétaire: Paul Suinat  
Trésorier: Léon Garnier  
Secrétaire-adj.: J.-Charles Le Bail  
Antoine Brebion  
Trésorier-adj. J.-Pierre Raymondi  
Membres: Stéphane Aerts  
Martine Buron  
Arnaud Darmaillacq  
Jean-Pierre Doutriaux  
Claude Gérard  
Michèle Jussier  
Eric Lory  
Bernard Marguet  
Jeannick Martel  
Jean Sabatier  
Président d'honneur:  
Maxime Labarbe  
V-Président(e) d'honneur:  
Bernadette Damien  
Guy Maïer  
Autres membres d'honneur  
Henry Garnier  
Marie-Madeleine Relliet  
Jean-Pierre Furet  
Roger Roux

#### Téléphone:

Président: 06 80 20 38 40  
V-Président: 06 77 70 51 22

#### Siège:

Espace C. Flammarion  
7 Bd de la République  
44380 Pornichet

## LE POINT SUR LE PLAN DE CIRCULATION

### A STE MARGUERITE

A notre demande, nous avons rencontré Dominique GILLET, adjoint à la sécurité et à la circulation, pour faire le point à la fin de la saison et pour connaître les prochains aménagements de la Ville sur notre quartier.

Côté bilan de l'été, nous avons renouvelé notre satisfaction suite aux travaux entrepris au mois de Juin sur les avenues de Cavaro et Chênes Verts. Même si le changement de sens n'était pas une demande initiale de Prosimar, le stationnement unilatéral a apporté une sécurisation des piétons très appréciable pour toutes les familles qui se rendent à la plage. Cela faisait de nombreuses années que notre association demandait des améliorations, et nous pouvons donc être satisfaits sur ce point.

Concernant les aménagements en cours et à venir, Edouard DEUX, conseiller subdélégué, est venu nous faire une présentation succincte lors du dernier Conseil d'Administration. Tout d'abord, ceux d'entre vous qui étaient présents pour les vacances d'automne, ont pu constater deux chantiers importants. En premier lieu, celui de l'avenue de Rangrais, entre l'avenue des Cupressus et l'avenue des Lilas. Il s'agit de la réalisation de trottoirs, de la réfection de la voirie, et de la création de chicanes pour ralentir la circulation, avec priorité aux véhicules montant l'avenue.

Deuxième aménagement en cours, la création d'un plateau au carrefour de l'avenue des Violettes et de l'avenue du Littoral (appelé communément secteur de la Caravelle), avec la remise en état du parking situé à proximité. Ces travaux doivent permettre une circulation douce, un stationnement avec marquage au sol ...et une circulation des piétons apaisée. Parallèlement, les avenues des Violettes et des Roses seront mises en sens unique, la première dans le sens montant vers l'avenue des Pins, et inversement pour la deuxième. Ces deux chantiers doivent s'achever avant le début des vacances de Noël.

Des travaux sont également prévus Avenue du Littoral (entre Cavaro et Chênes-Verts) afin de réaliser un stationnement bi-latéral alterné pour « casser » la vitesse, avenue des Sables d'Or avec la mise en double sens, et avenue des Roches avec le marquage d'une piste cyclable. Ils sont prévus de mi-Novembre à mi-Décembre.

Enfin deux plateaux sont prévus au croisement de l'Avenue du Littoral et des avenues Cavaro et Chênes Verts pour une réalisation début 2018.

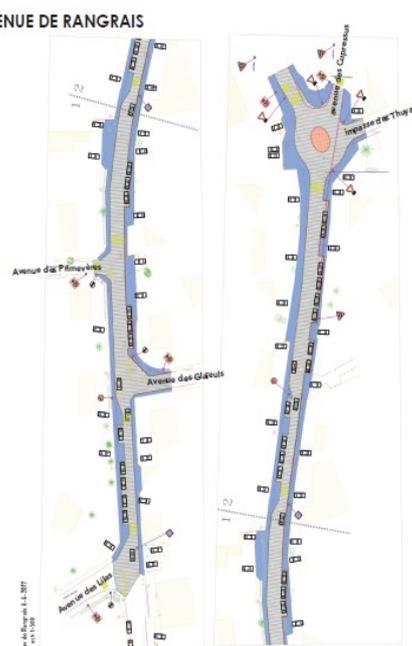
Nous nous réjouissons bien sûr de ces travaux, qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans notre quartier. Nous regrettons cependant que la Municipalité n'a pas donné suite à notre proposition pour prolonger le plateau devant la Caravelle jusqu'à la Pharmacie, voire jusqu'à l'avenue des Roses. De même, nous espérons qu'un jour prochain notre proposition pour faire du Bd de l'Océan un vrai

lieu de promenade devant la plage, verra le jour.

**Hervé JAMET**

Nota: voir les plans détaillés sur

[www.prosimar.org/activites.htm](http://www.prosimar.org/activites.htm)



# ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : QUELLES PERSPECTIVES POUR NOTRE TERRITOIRE DE SAINTE MARGUERITE ?

La CARENE a lancé en 2016 l'élaboration du PLUi, destiné à se substituer aux PLU applicables dans les communes composant cette intercommunalité.

Le 8 septembre dernier était exposé le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), seconde étape du PLUi. Ce document est présenté comme la pièce maîtresse du PLUi, en ce qu'il formaliserait les grandes orientations d'aménagement de l'agglomération pour les 10 à 15 prochaines années.

Ce projet repose sur le postulat d'un développement économique et touristique, d'une agglomération « qui rayonne » et d'une croissance de la population de **122.165** habitants en 2014, à **140.000** habitants.

La CARENE veut conforter la filière industrielle historique et favoriser le Grand Port Maritime de Nantes-Saint Nazaire ainsi que les éoliennes en mer, tout en voulant développer l'activité touristique.

Elle veut économiser l'espace rural en contraignant l'espace urbain, avec la volonté affichée de densifier davantage encore les espaces déjà urbanisés, tout en affirmant vouloir préserver les identités littorales et balnéaires. La difficulté que PROSIMAR doit souligner est que le PADD ne précise pas comment gérer la contradiction existant entre ces deux objectifs. La CARENE ne dit pas sur quel(s) critère(s) seront préservées les identités littorales et balnéaires en présence de projets de construction d'immeubles collectifs dans la zone littorale. Quelle profondeur de territoire sera prise en compte à compter du littoral proprement dit ?

PROSIMAR doit être très vigilante sur ce point. Il en va de l'avenir du caractère balnéaire de Pornichet et de nos quartiers.

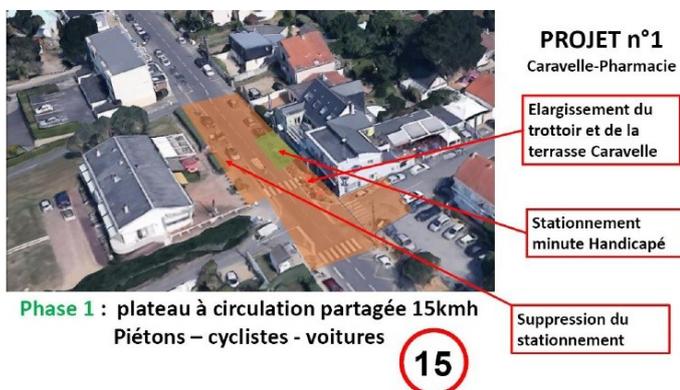
Bernard MARGUET



## FORUM DES ASSOCIATIONS (9 septembre 2017)

PROSIMAR a fait stand commun avec les associations de Bonne Source et de Pornichet Centre (APSVP), offrant ainsi une visibilité unique des associations environnementales et de Cadre de Vie.

Le public a marqué son intérêt pour PROSIMAR, interlocuteur reconnu dans la lutte contre les chenilles processionnaires du pin. Mais PROSIMAR a aussi présenté deux projets d'aménagement de Ste Marguerite: l'espace « Caravelle » et la promenade du bord de mer. L'espace « Caravelle » a vocation à être largement aménagé dans la mesure où il est devenu central pour les habitants de Ste Marguerite. Les aménagements actuels réalisés par la ville ont-ils vocation à terme à être prolongés ?



**Boulevard de l'Océan:** en partant du projet présenté lors de notre AG d'août 2015, nous avons étendu l'espace de la promenade de bord de mer sous forme d'un toit terrasse promenade. Il serait temps que Ste Marguerite bénéficie d'une véritable promenade / front de mer...

(voir projet p.6, et aussi [www.prosimar.org/activités.htm](http://www.prosimar.org/activités.htm)):

## BULLETIN D'ADHESION A PROSIMAR

A retourner à **PROSIMAR**  
**Espace Camille Flammarion**  
**7 Bd de la République - 44380 PORNICHET**

## Budget et impôts locaux

Le Conseil Municipal du 29 septembre a « débattu » du projet de PADD du PLUi...

Celui du 15 novembre a abordé le rapport d'orientations budgétaires pour 2018. Ce dernier trimestre est celui du paiement par les contribuables des impôts locaux. Les coefficients de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et ceux de la taxe d'habitation ont été maintenus en 2017 au niveau de 2016: l'augmentation reste faible, due au seul ajustement des bases.

**Qu'en sera-t-il en 2018, avec la réforme du gouvernement ?** La modification de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences principales. 50% des 12 000 logements de Pornichet ne seront donc pas concernés. Globalement, cela ne devrait pas changer les recettes de la commune. Pour le contribuable, on attend de savoir...

Notons la volonté affirmée de la municipalité de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Le budget 2018 a été bâti sur les bases ci-dessous, qui montrent bien la croissance des constructions (% supérieur à la revalorisation).

Le produit attendu est de **11 529 K€**

Les autres recettes fiscales de la

1- NOM .....Prénom.....  
2- NOM.....Prénom.....  
Profession : 1-.....  
2-.....  
Adresse à PORNICHET.....  
.....44380 Pornichet  
Tél.....  
Adresse HORS SAISON.....  
.....Ville:.....  
CP: .....Tél.....  
adresse e-mail.....@.....  
( cette adresse courriel nous permettra de mieux vous informer et plus facilement )  
**J'adhère à l'Association PROSIMAR et verse une cotisation\* de .....€ pour 2018**  
- Ci-joint, un chèque de 18,00 € cotisation individuelle  
- Ci-joint, un chèque de 24,00€ cotisation couple ou familiale  
- Ci-joint, un chèque de 45,00 € cotisation de soutien  
- Ci-joint, un chèque de 30,00 € cotisation personne morale  
- Ci-joint, un chèque de.....€ cotisation donateur  
Chèque à libeller à l'ordre de **PROSIMAR**  
Date.....Signature :  
\* objet d'une attestation fiscale (réduction de -66%)

Année	Base taxe Habitation	Base taxe foncière B	Base taxe foncière NB	coeff. revalorisation
2016	41 574 714€ (+0,49%)	27 644 871€ (+1,53%)	74 345€ (-0,06%)	1,00 %
2017	42 280 455€ (+1,70%)	28 052 961€ (+1,48%)	64 163€ (-13,70%)	0,40 %
2018	43 126 064€ (+2,00%)	28 754 285€ (+2,50%)	64 805€ (+1,00%)	1,00 %

commune prévues pour 2018 sont le Casino (1,90 M€), les droits d'enregistrement (1,30M€) et la taxe de séjour (400 K€). La commune bénéficie d'autres financements de l'Etat (DGF / DCRTP), de la Région, du Département et de la CARENE.

Du côté des charges, les charges générales vont baisser de 100K€ ( ~ 3,8M€), les charges de personnel sont stables (~10,2M€), le soutien aux acteurs locaux publics et privés (~1,3M€). Finalement, le budget présenté est de l'ordre de 22M€, et devrait dégager une capacité d'épargne de 5M€ contribuant à réduire la dette d'autant. Les dépenses d'investissement projetées sont de 22M€ et le besoin d'emprunt sur 2018 - 2019 serait de 3 M€, portant la dette à 15M€. fin 2019...

Rappelons les objectifs affichés du projet de ville pour lesquels est construit ce budget:

- A - Affirmer l'identité balnéaire de la ville;
- B - Promouvoir une ville dynamique et vivante toute l'année;
- C - Agir pour une ville où l'on vit en harmonie;
- D - Adopter une gestion de la ville équilibrée et responsable;



## LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN: LA LUTTE CONTINUE

Ce titre est celui du post publié sur le site de la mairie [www.ville-pornichet.fr/mairie/actualites/3236-la-chenille-proceSSIONNAIRE-du-pin-la-lutte\\_continue.html](http://www.ville-pornichet.fr/mairie/actualites/3236-la-chenille-proceSSIONNAIRE-du-pin-la-lutte_continue.html) . Nous avons noté l'effort fait par la municipalité pour traiter les pins par aspersion de Bacille de Thuringe (880 pins sur 54 sites), pour la mise en place de 50 pièges à phéromones, de 40 nichoirs à mésanges et de pièges circulaires, par exemple à la pointe de Congrigoux (voir photo ci-dessus).

Rappelons que les adhérents de PROSIMAR ont mis en place 150 nichoirs à mésange dès 2014 et 50 pièges à phéromones en 2015 et 2016. Nous regrettons de ne pas avoir été associés à l'achat de pièges circulaires pour peser sur leur prix et les rendre plus accessibles aux particuliers.



*arbres infestés en bordure du Parc de Congrigoux, présentant une douzaine de nids*

Mais de toutes façons, aucune lutte ne sera efficace si elle n'est pas conçue de façon collective. A quoi sert de traiter les arbres de Pornichet, si ceux de La Baule - Le Guézy ne le sont pas ? A quoi sert de lutter à Ste Marguerite si rien n'est fait dans le bois de Cavarro ? A quoi sert de traiter les pins du domaine public, si l'arbre d'à côté est infesté (voir photos) ?



En mars 2017, PROSIMAR a écrit à l'Agence Régionale de Santé:, qui nous a répondu qu'en « France métropolitaine, la chenille processionnaire du pin ne fait pas l'objet d'une réglementation instaurant une lutte obligatoire car l'espèce n'est pas classée au titre de la santé publique »! Réponse purement administrative, et de nous renvoyer vers nos communes et la FDGDON 44.

En même temps, PROSIMAR a écrit aux maires de St Nazaire, Pornichet et La Baule pour leur demander une action conjointe auprès du Préfet pour obtenir l'autorisation d'un épandage aérien sur le littoral, comme avant 2011, seule solution efficace de lutte contre cette contamination en zone urbaine, qui est bien un problème de santé publique. Le maire de Pornichet nous a répondu se concerter avec celui de La Baule, mais aucune demande de dérogation au Préfet n'a été faite pour épandage aérien « selon l'arrêté ministériel du 31.05.2011 avec la description d'éventuels avantages manifestes pour la santé et l'environnement par rapport à une application terrestre ».

L'efficacité de la lutte ne peut se concevoir que pour stabiliser une situation ramenée à un niveau acceptable, grâce à un traitement par épandage aérien global : que les autorités prennent leur responsabilités.

# Projet n°2 : Front de mer St<sup>e</sup> Marguerite



**Exemple d'aménagement du Boulevard de l'Océan :**

**1- sens unique pour les voitures**

**2- stationnement unilatéral en épi**

**3- voie cycliste double sens**

**4- plateaux dépose-minute**

**5- toit terrasse promenade couvrant le niveau communal**

**6- niveau intermédiaire aménagé**